

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CHEVROLET	MONZA modèles 1H27 ou 1H27	CH 0333 69
Constructeur	CHEVROLET MOTOR DIVISION of GENERAL MOTORS CORPORATION, Warren, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur = "Monza 1H27" ou "Monza 1H27 (variantes du modèle) et "CH 0333 69" devant le No du châssis = "1.2TU.."		
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, sur traverse arrière		
N° du châssis	à gauche, derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"50" à gauche, à l'avant, sur la culasse (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, Salzhaustrasse 21, 2501 Bienne		
Véhicule homologué	1M27U8U101755	Signes fixes dans code du type	1H.27 / 1.2TU..

<b>Chassis</b>		<b>Moteur</b>	
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique, assistance hydraulique		
Transmission	automatique		
Nombre de vitesses	3	Entraînement	AR
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues		
Frein auxiliaire	AR= limiteur, AV= soupape de dosage		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR		
Ralentisseur	identique au frein auxiliaire		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée		
		Marque	CHEVROLET
		Type	V8-305 2bb1(U)
		Construction	V
		Temp	4
		Carburant	B
		Position	avant
		Refroidiss.	eau
		Nombre cylindr.	8
		Alésage	94,89
		Course	88,39
		Cylindrée	4998
		CV-impôt	25,45
		Puissance en CV	145 SAE-net
		à V/min	3800
		Bruit à proximité	79 dB/A
		à V/min	2850 *
		Silencieux	1= 450x230x125 mm
		Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,3 % à 680 t/min **
		Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D

<b>Carrosserie</b>		<b>Poids</b>	
Nombre de portes	2	avant	arrière
Indic. vit.	km/h		total
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	840	600
Rétroviseur	intérieur+gauche	1440	
Attelage		Charge utile	85
verrouillage de la direction			195
		Poids total	925
			795
		Garantie fabr.	1833
		Dimens. pneus	185/70 SR 13
			185/70 SR 13
			(Variantes +)
		Ply / bar	R / 2,3
			R / 2,3
		Charge	960
			960
		pour V max	180
		Jantes	180
			5 ou 6 x 13 acier ou alliage léger
		Garantie poids remorquable avec train	1354
		Garantie poids remorquable sans train	154
		Garantie poids de l'ensemble	1354
		Poids remorquable testé	1354
		Vitesse maximale selon le constructeur	177
			km/h
		Vitesse maximale testée	
		charge garantie sur le toit 57 kg	
			km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Équipement :	§) SEALED BEAM 2A SAE H.. DOT ou HCR (E)	
Feux de route	id.	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	AIRST 77 GUIDE 1H DOT	
Feux rouges	id.	
Feux stop	DOT IP78 ou 1 (E) AV SAE AP275 ar voir feux rouges	
Clignoteurs	av	AV+AR ar SAE-A-68 ou 77DOT
Catadioptres	av	ou oui
Feux de gabarit	av	sur modèle 1HR27 : 2/ SEALED BEAM 1A SAE H.. DOT
Feux complément.	1/ séparé	
Eclairage plaque	2/ balais	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	DELCO REIV F	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	C H E V R O L E T Monza		
Homologation	-		
N°	CH	0333 69	
Carrosserie	limousine		
Places	total	avant	2
Poids à vide	1440	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	25,45
Poids total	1833	Cylindrée	4998

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche - 50 km/h, A2, 1A 2,29 = 73 dB/A.
- \*\* ) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve sous le capot, sur la plaquette du constructeur.
- + ) Variante de pneus :
 

175 SR 13	AV 950 (2,1)	AR 950 (2,1)	V-max. 180 km/h
195/70 SR 13	960 (2,0)	960 (2,0)	180 km/h
BR 78 - 13 B	970 (2,0)	970 (2,0)	varie selon la marque, minimum 177 km/h
BR 70 - 13 B	970 (2,0)	970 (2,0)	177 km/h.

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs AV latéraux;
- modèle 1HR27 : les feux de position d'origine sont enlevés et sont remplacés par des feux (E);
- modèle 1HR27 : les feux de position d'origine sont débranchés;
  - les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HCR H4 + A (E);
  - la distance du bord des clignoteurs AV n'est pas respectée; est admise selon décision DFP du 12.11.75;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs AR sont trop puissantes; doivent être remplacées par des: 18/5 W (feux stop/feux rouges) et 15 W (clignoteurs)
- un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine;
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A 68 ou 77 DOT.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 57 kg.

Studen, 7.12.77

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules